

## Présentation du budget primitif 2018 CCAS de Vélizy-Villacoublay

### VUE GENERALE

Le budget primitif pour l'année 2018 s'élève à 925 823,91€ en section de fonctionnement et à 53 854,16€ en section d'investissement.

### EN FONCTIONNEMENT

Les points saillants du BP 2018 sont les suivants :

#### En dépense :

- une forte augmentation des charges à caractère général liée aux nouveaux tarifs de portage de repas : + 32 910€
- une forte augmentation des charges de personnel, suite au renouvellement du personnel en 2017 : + 48 000€
- une légère diminution des secours aux personnes, - 5 300€, résultant de la baisse des montants attribués dans le cadre du Revenu social vélizien (- 27 000€) et de la hausse prévisionnelle des autres aides financières accordées

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2017	
• Charges générales - 011	323 620 €
• Charges de personnel - 012	408 000 €
• Secours aux personnes - 65	180 700 €

#### En recette :

- Une forte augmentation de la subvention de la Ville, de 688 000€ au BP 2017 à 745 000€ au BP 2018, soit + 57 000€. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation du coût du portage de repas pour le CCAS ainsi qu'aux frais de personnel plus élevés.
- Une reprise de l'excédent d'investissement de 20 000€, le CCAS n'ayant pas de dépense d'investissement importante en prévision
- Une augmentation des recettes du portage de repas et de la téléassistance : + 11 630€
- Un excédent de fonctionnement 2017, reporté, très faible malgré une subvention complémentaire de 30 000€ fin 2017.

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2018	
• Subvention de la Ville	745 000 €
• Excédent de fonctionnement 2017 reporté	13 472,91 €
• Produits des services	146 750 €

Si nécessaire, comme en 2017, le CCAS sollicitera une subvention complémentaire en fin d'exercice budgétaire.

## EN INVESTISSEMENT

Les recettes sont constituées de l'excédent d'investissement 2017 reporté, du remboursement des prêts d'honneur, des amortissements et du FCTVA :

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2017	
• Excédent d'investissement reporté	25 442 €
• Prêt d'honneur	15 000 €
• Amortissement divers	10 095 €
• FCTVA	3 317€

En dépenses, le budget d'investissement comprendra :

- La reprise sur excédents de fonctionnement capitalisés
- Les prêts d'honneur
- Les subventions d'équipement aux associations

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2017	
• Reprise sur excédent de fonctionnement capitalisés	20 000 €
• Prêt d'honneur	15 000 €
• Subventions d'équipement versées aux associations	10 000 €